LE PETIT MONDE DE CRISNÉE

Les titres

Crisnée encore touchée

Comprendre

L'impact des cultures

Ce qui a été fait

Le rôle de la Protection civile

Le travail se poursuit

I ♥ CRISNEE
lpbcdw



Hors-série juin 2026

CRISNÉE ENCORE TOUCHÉE PAR DES FORTES PLUIES ORAGEUSES

Ce samedi 30 mai, la commune de Crisnée a été frappée par un nouvel épisode orageux d'une intensité exceptionnelle. En l'espace de quatre heures seulement, près de 80 litres d'eau par mètre carré sont tombés sur certaines parties du territoire, ce volume de précipitations dépassant largement ce que les sols et les infrastructures sont en mesure d'absorber. Deux villages de la commune ont été particulièrement touchés, à savoir Crisnée et Thys. À Crisnée, les riverains de la Grand'Route, de la rue Sylvain Panis, de la rue de la Ville et de la rue François Gilon ont subi de plein fouet les conséquences de cet épisode. À Thys, la rue Louis Happart, la rue Hallette, la rue Julien Jacobs, la rue Joseph Wauters et la rue Martin Wynands ont également été affectées.

Les dégâts constatés sont importants : coulées de boue, infiltrations dans les habitations, caves et garages inondés, champs dégradés. Par endroits, la hauteur d'eau a atteint 50 centimètres. Au total, 14 maisons et un immeuble à appartements ont été impactés. Face à l'ampleur de la situation, la commune de Crisnée a immédiatement mobilisé ses équipes de terrain. Deux entreprises privées ont également été sollicitées en renfort. Mais c'est aussi la solidarité spontanée de nombreux bénévoles qui a marqué ce weekend difficile. Que toutes ces personnes, qui ont agi rapidement et sans compter leur temps, soient chaleureusement remerciées.

COMPRENDRE LES CHEMINS DES EAUX DE PLUIE

Pour comprendre pourquoi certains endroits de la commune sont régulièrement touchés lors d'épisodes pluvieux intenses, il faut d'abord connaître la façon dont l'eau se déplace sur notre territoire : d'où vient-elle, par où passe-t-elle et où se concentre-t-elle ?

La commune de Crisnée se caractérise par un relief légèrement vallonné avec de grandes étendues agricoles sur les hauteurs de Kemexhe, de Crisnée et de Thys. Lorsqu'il pleut abondamment, l'eau ruisselle depuis ces versants vers les points bas du territoire, les villages de Crisnée et de Thys constituant précisément ces points bas. Certaines rues y sont particulièrement exposées : la rue de la Ville, la rue Louis Happart et la rue François Gilon sont les endroits où l'eau a naturellement tendance à se concentrer en cas de fortes précipitations.
A l'extrémité de la zone urbanisée de la rue du Sart, côté Crisnée, se rejoignent toutes les eaux pluviales et usées provenant des villages de Kemexhe, Odeur, Crisnée et Fize. Les eaux en provenance de Thys, quant à elles, rejoignent ce même flux en aval, rue du Sart côté rue Louis Happart, où elles passent sous la voirie avant de poursuivre leur chemin vers Oreye. Ce point de convergence constitue donc un nœud hydraulique critique contraint par des diamètres de tuyaux relativement faibles au regard des volumes d'eau qui y transitent (voir photo en première page).

Crisnée ne reçoit pas uniquement les eaux qui tombent sur son propre territoire. La commune se trouve en effet dans le bassin versant de plusieurs communes voisines : une partie des eaux de Fexhe-le-Haut-Clocher, d'Awans, de Remicourt et même de Tongres finissent par transiter sur notre territoire avant de rejoindre les cours d'eau locaux. Cela signifie que même sans précipitations exceptionnelles chez nous, un épisode orageux intense sur ces communes peut avoir une réelle incidence sur notre réseau.

Deux cours d'eau jouent un rôle central dans l'évacuation des eaux sur notre territoire : le Roua et le Geer. Le Roua est un ruisseau local dont le statut varie selon sa localisation : il relève tantôt de la gestion communale, tantôt de la compétence provinciale. Le Geer est une rivière qui traverse les régions wallonne et flamande et constitue l'exutoire unique vers lequel convergent nos eaux de pluie. Lorsque ces cours d'eau atteignent leur capacité maximale — ce qui peut arriver rapidement lors d'épisodes intenses touchant l'ensemble du bassin versant — l'eau n'a plus d'autre endroit où aller et déborde sur les voiries et dans les propriétés riveraines.

Le réseau d'évacuation des eaux de pluie est soit canalisé, soit à ciel ouvert (le Roua). En cas de fortes pluies, notre réseau peut être rapidement saturé, notamment dans le bas de la rue de la Ville. Cette saturation s'explique par des diamètres de tuyaux historiquement étroits (leur installation date pour l'essentiel des années 60/70) mais aussi par le faible nombre d'avaloirs dans les rues Sylvain Panis, de Favray et de Fize.

La gestion des eaux usées et de pluie est partagée entre plusieurs acteurs : la commune, l'association intercommunale de démergement des eaux (A.I.D.E) et la Région wallonne. Certains éléments relèvent enfin de la responsabilité de propriétaires privés, notamment les raccordements sur les parcelles. Cette répartition des compétences, si elle peut paraître complexe, est importante à connaître car elle conditionne qui peut intervenir, avec quels moyens et dans quels délais.

L'IMPACT DES CULTURES

L'agriculture occupe une part très importante du territoire de Crisnée (82%). La nature des cultures pratiquées et l'évolution des pratiques agricoles au fil des décennies ont un impact direct sur la façon dont l'eau de pluie se comporte lorsqu'elle tombe sur les champs avant d'atteindre les villages.

Pendant très longtemps, une partie significative des terres de la commune était occupée par des prairies, liées à une activité d'élevage alors bien présente. Les prairies jouent un rôle naturel de tampon : le gazon dense et les racines profondes absorbent l'eau, ralentissent son écoulement et limitent l'érosion des sols. Avec l'abandon quasi généralisé de l'élevage dans notre région, ces prairies ont progressivement laissé place à des grandes cultures : froment, orge, betteraves, pommes de terre, petits pois, carottes, lin... Ce changement, qui répond à des réalités économiques sur lesquelles la commune n'a pas de prise, a modifié en profondeur le comportement des eaux de ruissellement sur les versants agricoles. Toutes les cultures ne se valent pas face à la pluie. Il faut ainsi distinguer les cultures selon leur capacité à retenir l'eau. Les céréales comme le froment ou l'orge couvrent relativement bien le sol et offrent une certaine protection. En revanche, d'autres cultures laissent le sol nu ou peu couvert pendant une partie de l'année, notamment au printemps lorsque les plants sont encore jeunes et espacés. Sur des terrains en pente, un sol peu couvert se comporte presque comme une surface imperméable lors d'un épisode pluvieux intense : l'eau ne s'infiltre quasiment pas, elle glisse, entraîne avec elle des particules de terre et dévale les versants sous forme de coulées de boue. C'est ce phénomène qui explique en grande partie les dépôts boueux constatés sur les voiries et dans les habitations lors du dernier épisode orageux.

Il est important de souligner que les agriculteurs subissent eux aussi les conséquences des épisodes pluvieux intenses qui endommagent leurs cultures et érodent leurs terres.
La commune entretient un dialogue régulier avec les exploitants agricoles locaux et des mesures ont déjà été mises en place conjointement. Des bandes enherbées ont ainsi été aménagées en bordure de certaines parcelles : ces bandes de végétation dense jouent le rôle de filtre et de frein naturel, en ralentissant le ruissellement avant qu'il n'atteigne les zones habitées. Des zones inondables ont également été créées. Cette collaboration est appelée à se poursuivre et à s'intensifier, car c'est bien ensemble — commune, agriculteurs et citoyens — que des solutions durables pourront être trouvées.

CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ FAIT

Face aux risques d'inondation, la commune de Crisnée n'est pas restée inactive. Depuis une dizaine d'années, des investissements importants ont été consentis et de nombreuses mesures concrètes ont été mises en œuvre, tant sur le plan des infrastructures que sur celui de la prévention et de la collaboration avec les acteurs du territoire. L'action la plus visible est sans doute la création de trois bassins secs, situés rue François Gilon et rue Laurent Kremer, dont la capacité cumulée dépasse les 35 000 mètres cubes. Ces bassins jouent le rôle d'éponge : ils captent les volumes d'eau excédentaires lors des épisodes intenses et les restituent progressivement, évitant ainsi que tout arrive d'un coup dans les zones habitées. Le bassin d'orage du chemin du Bacs des Macrales a été équipé de pompes pour en améliorer son fonctionnement et augmenter sa capacité de rétention, tandis que celui de Kemexhe a fait l'objet d'un curage inégral. Un système de régulation des volumes transitant par les canalisations a par ailleurs été installé rue François Gilon, et une grille de régulation de l'écoulement des eaux a été placée chemin des Fossés.
Pour éviter que les eaux provenant des champs dévalent sur les habitations riveraines, des tranchées profondes ont été creusées en plusieurs endroits stratégiques : le long de la N3, rue Sylvain Panis et rue Louis Genot. Ces aménagements permettent d'intercepter l'eau et les boues avant qu'elles n'atteignent les habitations. Deux caniveaux ont également été créés rue Burette et rue Joseph Wauters pour améliorer l'évacuation des eaux de voirie et des champs.
En complément des infrastructures ci-avant décrites, la commune indemnise les agriculteurs qui acceptent de mettre en place des bandes enherbées, des merlons ou des fascines. Des haies ont également été plantées par la commune pour retenir les boues en provenance des parcelles agricoles. Ces mesures, négociées et acceptées conjointement, illustrent la volonté de travailler en partenariat plutôt que de façon unilatérale.

Depuis plusieurs années, la commune impose systématiquement l'installation d'une citerne de récupération des eaux de pluie pour toutes les nouvelles constructions. Cette mesure, simple mais efficace, contribue à réduire les volumes d'eau qui se déversent directement dans le réseau lors des épisodes pluvieux.

La commune est membre du Contrat de Rivière et collabore régulièrement avec la cellule GISER, spécialisée dans la gestion intégrée du sol et de l'eau en milieu rural. Ces partenariats permettent de bénéficier d'expertises techniques, de méthodologies éprouvées et d'un regard extérieur sur les problématiques locales.

Au total, ce sont plus de 300 000 euros qui ont été investis par la commune au cours des dix dernières années pour lutter contre les inondations. Une partie de ces travaux, notamment la création des deux bassins secs de la rue François Gilon, a bénéficié de subsides de la Région wallonne, allégeant ainsi la charge pesant sur le budget communal.

LE ROLE DE LA PROTECTION CIVILE

Plusieurs habitants se sont étonnés que la Protection civile ne soit pas intervenue lors de l'épisode orageux de ce samedi. Cette absence ne résulte ni d'un désintérêt, ni d'un manque de solidarité, mais du rôle précis que la loi confie aujourd'hui à la Protection civile.

Depuis sa réforme, la Protection civile n'est plus un service de «petits pompages » ou d'interventions locales. Elle est devenue un service fédéral de renfort, mobilisé uniquement en cas de catastrophes ou de situations exceptionnelles qui dépassent clairement les capacités des services locaux. Concrètement, elle intervient pour des inondations majeures touchant un vaste territoire, pour des accidents industriels ou pour des risques particuliers (substances dangereuses, effondrements, etc.).

Les dégâts localisés, comme quelques caves, terrasses ou garages inondés ou des rues temporairement sous eau, relèvent désormais des zones de secours (pompiers) et des services communaux.
Lors de l'orage de ce samedi, la commune a été touchée, parfois durement pour certaines familles, mais la situation est restée gérable pour les services de première ligne.
Les équipes de la zone de secours et des services communaux ont été mobilisées selon leurs moyens disponibles et en respectant une priorité simple : d'abord la protection des personnes, ensuite celle des biens.

La Protection civile peut être appelée en renfort lors d'inondations importantes lorsque les services de secours locaux et communaux ne disposent plus de moyens suffisants pour faire face à la situation. Les ressources, demandées par les autorités compétentes, doivent toutefois être adaptées et proportionnées à la gravité des événements afin de préserver la capacité d'intervention de la Protection civile sur l'ensemble des 261 communes wallonnes qu'elle couvre. Cette organisation permet de garantir que les moyens spécialisés restent disponibles pour les situations les plus graves.

Ces conditions n'étaient pas remplies lors de cet épisode orageux, ce qui explique qu'aucun renfort fédéral n'ait été mobilisé. La Commune comprend très bien la frustration de celles et ceux qui ont vu l'eau entrer chez eux mais elle se doit aussi d'expliquer de manière transparente le fonctionnement actuel de la chaîne de secours : la Protection civile est désormais réservée aux crises majeures, et ne peut plus être appelée pour chaque orage local.

LE TRAVAIL SE POURSUIT

Les événements de ce weekend confirment que, malgré les investissements déjà consentis, des actions supplémentaires restent nécessaires. La commune en est pleinement consciente et plusieurs projets sont déjà identifiés ou en cours de concrétisation. Trois chantiers prioritaires ont été identifiés. Rue du Sart et rue François Gilon : des travaux de renforcement des berges sont prévus afin de mieux contenir les volumes d'eau lors des épisodes intenses et d'éviter leur érosion progressive. Dans le point bas de la rue Louis Happart, régulièrement touché, la création d'un caniveau est à l'étude pour améliorer l'évacuation des eaux de surface. Ces projets font l'objet de demandes de subsides auprès de la Région wallonne. Dans l'impasse de la rue François Gilon, l'écoulement canalisé sera ouvert et bordé de gabions.

Certains aménagements à l'étude se heurtent à une contrainte concrète : ils nécessitent d'intervenir sur des terrains agricoles privés. La commune ne peut agir unilatéralement sur ces parcelles et doit négocier avec leurs propriétaires. Ces discussions prennent du temps, mais elles sont indispensables pour aboutir à des solutions pérennes et acceptées par toutes les parties. Plusieurs pistes sont actuellement sur la table, notamment en ce qui concerne la création de nouvelles zones tampon.

Comme expliqué précédemment, une partie significative des eaux qui transitent par Crisnée provient des communes voisines. La commune maintient des contacts permanents avec ses voisins afin de coordonner les approches et d'éviter que des aménagements réalisés en amont n'aggravent la situation en aval. Cette coopération intercommunale est un levier important, même si elle implique des processus de décision plus longs et plus complexes.

La commune se doit d'être transparente avec ses citoyens : aucune infrastructure, aussi bien conçue soit-elle, ne peut garantir une protection absolue contre des épisodes pluvieux d'une intensité exceptionnelle comme celui que nous venons de vivre. Avec 80 litres par mètre carré en moins de quatre heures, les limites de n'importe quel système de gestion des eaux sont atteintes.

L'objectif des actions menées et à venir est de réduire significativement les risques d'inondation, de limiter les dégâts et de protéger au mieux les habitants les plus exposés. Chaque aménagement réalisé, chaque négociation aboutie, chaque mesure préventive mise en place contribue concrètement à améliorer la situation, même si les résultats ne sont pas toujours immédiatement visibles.